

Liberté-sécurité: affranchir les directeurs des "injonctions contradictoires"

Article 27/09/2019



Serge Guérin, Eric Sanchez, Claude Rots, Dominique Libault et Clémence Lacour. Crédit: Claire Béziau/Gerontonews

L'une des propositions du rapport Libault consiste pour les Ehpad à "prendre en compte un nouvel équilibre entre sécurité et liberté" des résidents. A l'université d'automne de la Longévité, son auteur a admis que les directeurs et leurs équipes ne pouvaient pas porter à eux seuls le dilemme entre l'exercice de cette liberté et le nécessaire respect des normes.

Dans [le rapport Libault](#), remis en mars dernier après la concertation "grand âge et autonomie", la proposition 68 consiste à "prendre en compte un nouvel équilibre entre sécurité et liberté".

Dans le détail, il s'agit de "rendre obligatoire à l'occasion de chaque réécriture de projet d'établissement et de service, tous les cinq ans, la réflexion interne sur toutes les restrictions inutiles et excessives de liberté sur la base d'un débat en conseil de la vie sociale, et d'une concertation large des personnes accueillies ou accompagnées et des familles. Ce point deviendrait une mention obligatoire dans les projets d'établissement et de service".

Le sujet a ressurgi à la première université d'automne de la Longévité, organisée à Nîmes les 25 et 26 septembre.

"On espère que la future loi grand âge va être l'occasion de revoir cet équilibre entre liberté et sécurité et on a le sentiment que le rapport contient les éléments nécessaires pour cela", a d'abord encouragé Clémence Lacour, juriste et chargée des relations institutionnelles à la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa), en présence de Dominique Libault.

Elle a cité "la réaffirmation de la citoyenneté, la réorganisation de l'offre" et le fait de "partir des attentes dans une logique de chez soi". Dans le rapport, "on retrouve les éléments de la note d'orientation du conseil de la CNSA [Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie], ce dont on se félicite, et on trouve même l'objectif formidable de faire émerger une culture partagée de la prise de risque passant notamment par le primat de la liberté de la personne sur sa sécurité", a poursuivi Clémence Lacour, ajoutant: "Et ça, c'est révolutionnaire par rapport au cadre normatif que l'on connaît".

Des directeurs "pris entre marteau et enclume"

Elle aurait toutefois souhaité que le rapport aille "beaucoup plus loin" sur la proposition 68.

La représentante de la Fnaqpa a "le sentiment qu'on a lâché la proie pour l'ombre et cela fait un peu reporter sur les épaules des directeurs et de leurs équipes le poids, la responsabilité de trouver cet équilibre. Or, tout se joue en amont, au niveau de là où la norme est élaborée", a-t-elle estimé.

"Sur le terrain, il y a un besoin immense de simplification, de cohérence. Le problème est le constat de l'injonction paradoxale permanente: on a un discours de liberté mais d'un autre côté, les pouvoirs publics, les autorités de contrôle, les commissions incendie, les familles, vont attendre du directeur et ses équipes qu'ils garantissent la sécurité de la personne hébergée, à tous les niveaux", a-t-elle fait remarquer.

"On ne veut pas qu'elle chute, alors c'est sûr qu'une personne confinée au lit ou au fauteuil va moins tomber, on souhaite que les fenêtres soient sécurisées, ce qui est fort désagréable quand il fait très chaud et que les résidents ne peuvent pas les ouvrir". Et quant à la nourriture, "on peut très bien manger en Ehpad, les directeurs arrivent à trouver leur chemin dans le labyrinthe normatif, mais c'est quand même très compliqué: [les résidents] ne peuvent pas manger les pâtisseries qu'ils font eux-mêmes, les oeufs sont permis mais sous condition... on a vraiment un cadre normatif qui empêche de répondre aux attentes des personnes", a énuméré Clémence Lacour.

"On aurait besoin d'un signe très fort des pouvoirs publics, d'une prise de position claire en faveur de la liberté. C'est à eux d'affirmer que la qualité de vie doit primer sur la gestion du risque, et ce ne sont pas les Ehpad, qui sont pris entre marteau et enclume, qui vont pouvoir réaliser à eux seuls cette révolution. Cela aurait donc beaucoup plus de sens qu'au moment de l'élaboration de la norme, le législateur se demande si [chacune] n'amène pas une restriction inutile ou excessive à la liberté", a-t-elle avancé.

"Faire un pas de côté" vers "l'impertinence"

Eric Sanchez, directeur des valorisations et initiatives sociales chez AG2R La Mondiale, a encouragé de son côté à "trouver l'équilibre avec le bon sens".

"En tant que président d'un Ehpad à Marseille, je vis toutes ces contradictions, on se dit qu'il y a tant de choses intéressantes à faire, et quand on les fait c'est qu'on est un peu fous, un peu impertinents, on se moque un peu des règles. Quelquefois, on va essayer de trouver la bonne case, mais elle n'existe pas: donc il faut un peu faire un pas de côté, prendre un peu de responsabilités. Mais le droit c'est cela: l'évolution de la société nous invite à ensuite le traduire dans des règles permettant la vie en société, ces règles doivent évoluer", a-t-il lancé.

Prenant l'exemple de sa grand-mère hébergée en Ehpad, il a dit qu'elle adorait manger "des tomates avec du sel" mais que "personne ne lui donne" celles qu'il lui apporte. "J'insiste sur le fait que c'est son plaisir et [le personnel évoque] les contraintes. Je comprends les contraintes, mais il faut se placer de l'autre côté de la rivière et se dire que ces personnes ont encore des petites choses qui les tiennent en vie", a-t-il insisté.

Des normes qui dépassent le champ du grand âge

Réagissant à ces propos, Dominique Libault a fait observer que "le débat sur les normes est vraiment important, mais il faut aussi comprendre pourquoi il est compliqué: il n'y a pas forcément une administration malveillante des personnes âgées. Le plus souvent, les normes sont beaucoup plus globales et sont imposées par des administrations qui n'ont rien à voir avec les personnes âgées, comme les normes incendie ou sur l'alimentation, et toutes ne sont pas idiotes, par exemple, quand il y a [un incendie en Ehpad](#)."

"Mais oui, c'est un vrai débat effectivement et un débat compliqué. La proposition d'avoir une réflexion au sein de l'établissement [sur la liberté/sécurité], je crois qu'elle est utile, elle n'est pas suffisante effectivement. Je suis d'accord au sujet des injonctions contradictoires et on ne peut pas tout faire reposer sur les directeurs d'établissements. C'est vrai que ce sont des sujets qui demandent une vision politique et juridique permettant aux directeurs de gérer correctement ces situations", a-t-il souligné.

Interrogé sur ses raisons ou non d'être optimiste concernant la reprise des propositions de son rapport dans la future loi, Dominique Libault a dit rester "ambitieux" et estimé que le sujet a "l'attention des pouvoirs publics", mais que ceux-ci gèrent "un certain nombre de champs très larges et de de préoccupations".

Il a donc appelé dans ce contexte "celles et ceux intéressés par ce sujet" à "être vigilants et accompagner la démarche des pouvoirs publics pour être sûr que les résultats soient au rendez-vous".

cbe/ab

Claire Beziau